



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2026-09

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports / Service des affaires générales

IDF-2026-09-02-00007 - Arrêté n° 26001143 du 02/09/2026 donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Benoit GODART, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports (2 pages)

Page 3

Direction interrégionale des douanes de
Paris-aéroports

IDF-2026-09-02-00007

Arrêté n° 26001143 du 02/09/2026 donnant
délégation de signature à certains collaborateurs
de M. Benoit GODART, directeur interrégional
des douanes de Paris-aéroports

**DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-AÉROPORTS**

RUE DU SIGNE – BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

ARRÊTÉ N° 26001143

donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Benoit GODART
directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret modifié n°2007-1665 du 26 novembre 2007 portant organisation des services déconcentrés de la direction générale des droits et droits indirects (DGDDI) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-99 du 14 février 2018 modifiant l'annexe I au décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics, portant désignation, à compter du 1er septembre 2026, de M. Benoit GODART, administrateur général des douanes et droits indirects, directeur interrégional des douanes de Paris-Aéroports ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2026-09-01-00002 du 1^{er} septembre 2026 portant délégation de signature à M. Benoit GODART directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n°723) et du programme « Écologie » (n°362).

Sur proposition de l'administrateur général des douanes, directeur interrégional ;

Article 1er : À compter du 2 septembre 2026, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit GODART directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports, la délégation consentie à l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2026-09-01-00002 du 1^{er} septembre 2026 sera exercée par M. Christophe BERTANI, administrateur supérieur des douanes – directeur régional, M. Simon DECRESSAC, administrateur supérieur des douanes – directeur régional, M. Laurent MIASSOD, administrateur supérieur des douanes – directeur régional, Mme Mélanie THION, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, Mme Violaine COLENT, directeur des services douaniers de 2ème classe, Mme Laurence AUTHIER, chef de service administratif de 2^e catégorie, Mme Sophie DUBREIL, inspectrice régionale de 2ème classe, Mme Sarah NENAN– Adjointe à la cheffe du pôle logistique et informatique.

Article 2 : À compter du 2 septembre 2026, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit GODART directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports, la délégation consentie l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2026-09-01-00002 du 1^{er} septembre 2026 sera exercée, pour les dépenses dont le montant unitaire est inférieur à 25 000 euros, par M. Yvan SIMON, inspecteur, Mme Marie DUFEIL, inspectrice, et M. Aymeric FARRET, inspecteur.

Article 3 : Toutes dispositions réglementaires, contraires et antérieures sont abrogées à compter du 03 septembre 2026.

Article 4 : L'administrateur des douanes, directeur interrégional par intérim et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Roissy, le 02 septembre 2026

Pour le Préfet d'Île-de-France
et par délégation,

Le directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports

SIGNE

Benoit GODART